

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 novembre 2025

PROTÉGER LA SANTÉ MENTALE DES AGRICULTRICES ET DES AGRICULTEURS - (N° 2023)

Tombé

N° AS27

AMENDEMENT

présenté par
M. Bazin

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 7, après le mot :

« acteurs »,

insérer les mots :

« , volontaires et bénévoles, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser que les sentinelles sont volontaires et bénévoles.